

Séance du 30 JANVIER 2024

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Le Champion Gonzague, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Boullot Anicet, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lesouef Christine, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

Absents ayant donné procuration :

Asselin Sandrine qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,
Lerendu Sabrina qui avait donné procuration à Boullot Anicet.

Absents excusés :

Dufour Géraldine, Lebedel Christophe, Louis Allain, Moulin Michèle, Travers Julie.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2023.

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

M. le Maire informe le Conseil que depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les Villes doit dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Un contexte incertain et fragile qui se caractérise par une adaptation nécessaire (le dérèglement climatique, nécessité des sources d'énergies nouvelles et diversifiées et une succession de crises en crises). Une croissance mondiale modérée en 2023 marquée par l'inflation (4,3%) et des taux directeurs élevés :

- o 10 hausses successives des taux directeurs par la BCE
- o Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023.

En France, la croissance est plus résiliente qu'attendu et les perspectives d'emploi restent favorables dans un contexte de baisse de l'inflation.

Le rétablissement des finances publiques sera lent : en 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7%. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022. La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

La loi de finances 2024 (LF) cherche l'équilibre entre d'un côté la volonté de « protéger » les français contre l'inflation, et de l'autre de ne pas creuser la dette.

Le texte doit en premier lieu répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les collectivités locales en proie à une flambée des prix de l'énergie et des services.

Les prévisions gouvernementales pour l'année 2023 indiquent :

- une croissance qui se situerait à + 1 %,
- une inflation qui s'établirait à + 4,9 %, après + 5,2 % en 2022.

Ces prévisions pour 2023 sont relativement conformes à celles établies un an plus tôt.

Pour 2024, la croissance est anticipée à + 1,4 % et l'inflation diminuerait sensiblement à + 2,6 %.

Le contexte inflationniste n'a, malgré certains effets « positifs » sur les recettes, pas conduit à une réduction du déficit public, lequel s'établirait à 4,9 % du PIB en 2023.

Pour 2024, le déficit est anticipé à 4,4 % du PIB, l'amélioration attendue liée à la sortie des dispositifs de soutien (énergie et relance) étant largement compensée par l'augmentation de la charge de la dette, matérialisant nettement les effets de la hausse des taux d'intérêt.

Dans ce contexte de déficits budgétaires importants (4,9 % du PIB en 2023, 4,4 % attendu en 2024), la France risque de se trouver assez isolée dans l'Union Européenne, les autres pays ayant suivi une trajectoire bien plus vertueuse (la dette est aujourd'hui en moyenne sur la zone euro de 20 points inférieure à celle de la France) :

Dans le prolongement du projet de loi relatif à l'industrie verte, adopté à l'Assemblée nationale en juillet dernier, le PLF 2024 est un projet de loi mettant en lumière les choix fiscaux et budgétaires du Gouvernement français pour l'année suivante. Il se concentre sur trois axes d'action principaux :

- **la lutte contre l'inflation,**
- **la réduction du déficit public,**
- **et l'investissement dans la transition écologique.**

L'évolution de la fiscalité locale :

- revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3.9 %,
- effort de redressement des comptes publics,
- hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités,
- prélèvements opérés sur les recettes en légère baisse et à hauteur de 44,8 milliards € (de l'État au profit des collectivités territoriales en 2024) : un niveau de DGF stabilisé,
- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :
 - **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €.**
 - **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €.**
 - **dotations politiques de la ville (DPV) : 150 millions €.**
 - **dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.**
- Le PLF prévoit d'étendre la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de 3 500 habitants aujourd'hui). Pour ce faire, la DEL est abondée de 400 000 € pour s'établir à 108,9 millions € pour 2024.

Principales données financières 2024



Croissance France 1,4 % - Inflation 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024.

Croissance en volume de la dépense publique 1,5 %

Déficit public (% du PIB) 4,9% en 2023 et **réduit à 4,4% en 2024**

Dette publique (% du PIB) 109,7 %

Transferts financiers de l' État 105,1 milliards €

dont concours financiers de l' État 54 milliards €

dont DGF 27 milliards €

Point d'indice de la fonction publique 4,92 € depuis le 1 er juillet 2023

M. Le Champion présente le contexte local :

Strate de population		Superficie		Voiries
3 500 à 5 000 Habitants		39,23 km ²		72,049 km
Population légale en vigueur au 1er janvier 2024				
Population Municipale	Comptée à part	Population totale		
4 439	60	4 499		

Population au 1^{er} janvier	BRECTOUILLE	GIEVILLE	GUILBERVILLE	TORIGNI/VIRE	TOTAL COMMUNE	Variation n-1
2020	166	671	1 211	2 304	4 352	
2021	169	687	1 234	2 344	4 434	82
2022	170	691	1 240	2 351	4 452	18
2023	171	697	1 251	2 372	4 491	39
2024	157	699	1 271	2 372	4 499	8

Evolution des effectifs scolaires des écoles

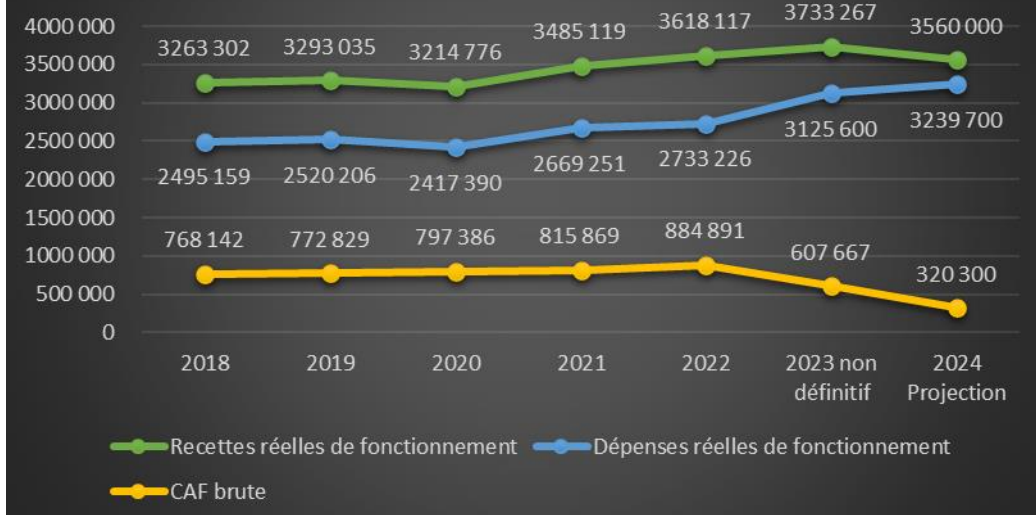
Arthur le Duc et Joseph Moricet

Effectifs scolaires	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ecole maternelle Ecole A le Duc	79	78	76	72	73	72
Ecole primaire Ecole A le Duc	95	101	103	110	122	117
Ecole maternelle Giéville/Guilberville	62	80	64	57	58	55
Ecole primaire Guilberville	139	125	123	123	110	103
Total	375	384	366	362	363	347

La section fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 non définitif	2024 Projection
Recettes réelles de fonctionnement	3 263 302	3 293 035	3 214 776	3 485 119	3 618 117	3 733 267	3 560 000
Dépenses réelles de fonctionnement	2 495 159	2 520 206	2 417 390	2 669 251	2 733 226	3 125 600	3 239 700
CAF brute	768 142	772 829	797 386	815 869	884 891	607 667	320 300

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement-CAF brute



Malgré une augmentation des recettes, les dépenses ont aussi progressé. Il est constaté une baisse assez importante de la CAF en 2023 qui devrait continuer encore en 2024.

La CAF étant importante pour financer les investissements de la commune, une meilleure analyse des dépenses est à prévoir afin d'éviter que la CAF ne continue de se réduire.

Les CAF de la commune étaient importantes. En 2022, la CAF nette est de 748 341 €, cela représente par habitant 168 €. En 2023, la CAF nette est passée à 435 867 € soit 97 € par habitant. En 2024, la projection de la CAF nette est plus pessimiste avec 128 671 € soit 29 € par habitant. La vigilance pour le budget 2024 est primordiale pour maintenir le cap des investissements prévus pour la commune.

Le programme d'investissement 2023

Etude rue du stade	10 956
Jet d'eau de l'étang	11 460
Logement rue du Stade	12 791
Mobiliers urbains	15 576
Isolation des combles du château	19 431
Aménagement Place du marché aux bestiaux	25 250
Travaux mur Grimaldi tranche 1	25 463
Aménagement école J Moricet	39 955
Voirie + MO 2022	42 687
Restauration des logements communaux	42 978
Tracteur tondeuse	49 188
Toilettes urbaines Place de l'Orangerie	49 306
Travaux et aménagement de l'école A le Duc	110 546
Voirie 2023+ MO+ trottoirs + sécurisation routière	155 753

Le programme d'investissement 2024

Les grands projets 2024 de la commune :

- La mobilité douce et aménagement zone de la Détourbe avec Condé, Saint-Amand et Saint-Lô Agglo
- Programmation ancienne laiterie (friche) en partenariat avec l'EPF Normandie
- La voirie 2024 : entre 150 000 et 200 000 €
- La rue du stade 1^{ère} tranche : 200 000 €
- La vidéoprotection : 180 000 €
- Rénovation des logements communaux : 100 000 €

- Aménagement toilettes rez-de-chaussée du Château : 50 000 €
- Etude salle des fêtes de Guilberville : 9 000 €
- Etude rénovation garderie Giéville : 6 000 €

La rénovation du Mur Grimaldi va se poursuivre sur 2024 et 2025.

Les incivilités demeurant une préoccupation pour la commune, la vidéo protection sera en fonctionnement avant l'été.

Un programme spécifique de rénovation des logements de l'immeuble Danican pour 300 000 € va avoir lieu.

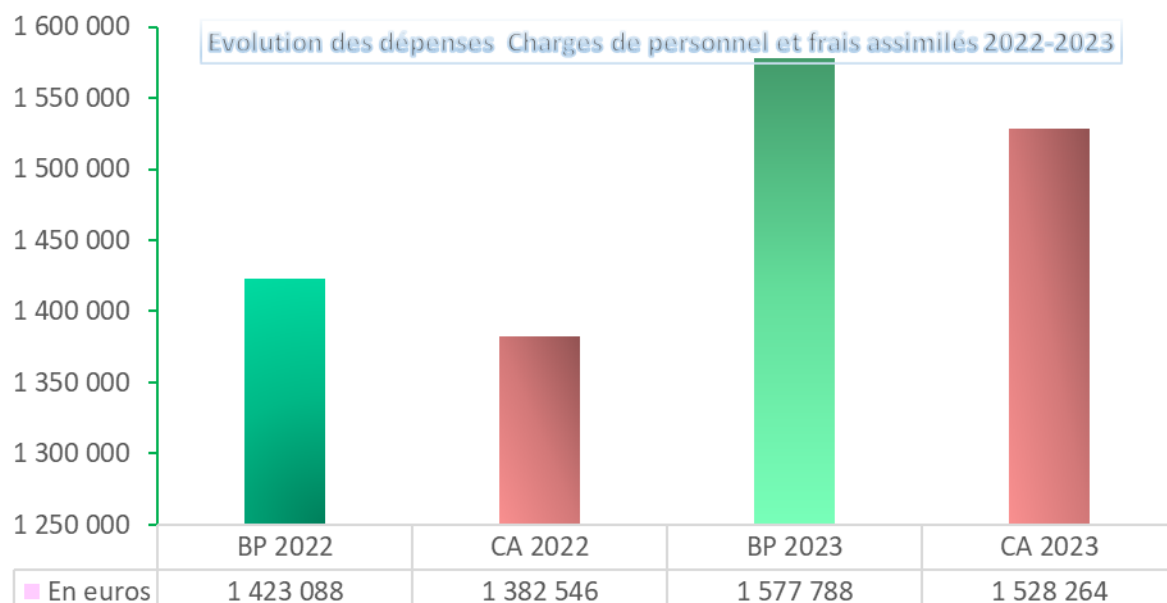
Des parcelles sont toujours disponibles au Lotissement les Sillons à Guilberville. Le deuxième lot sera prochainement vendu à Manche Habitat.

En 2024, deux emprunts se terminent. Cela peut permettre à la commune d'emprunter pour rénover la garderie de Giéville ainsi qu'une nouvelle construction de salle des fêtes à Guilberville.

En 2024, un emprunt sur le Legs Danican est envisagé pour rénover les logements de l'immeuble.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (non définitif)	2024
Capital restant dû de la dette	1 834 583 €	1 799 185 €	1 600 791 €	2 067 438 €	1 930 928 €	1 759 201 €	1 582 476 €
Autres engagements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Capital restant dû total	1 834 583 €	1 799 185 €	1 600 791 €	2 067 438 €	1 930 928 €	1 759 201 €	1 582 476 €
CAF brute	768 142 €	772 829 €	797 386 €	815 869 €	884 891 €	607 667 €	320 300 €
Ratio en nombre d'années	2,4	2,3	2,0	2,5	2,2	2,9	4,9
<i>Au niveau national (Communes + EPCI)</i>		5,1	5,4	5,0	4,0		

Pour 2023, la dette représente 392 € par habitant.



- Sur la période 2023 :

- Revalorisation du smic au 1^{er} juillet 2023, + 1,81% de croissance.
- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet pour les indices brutes 367 à 418.
- Relèvement de l'indice minimum de traitement au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} mai 2023,
- Augmentation de l'assurance du personnel,
- Avancement de grades de 6 agents au cours de l'année 2023,
- Titularisation d'un agent technique qui était contractuel aux école A.Le Duc au 1^{er} septembre 2023,
- Départ en retraite d'un agent au 30 juin 2023,
- Modification du temps de travail hebdomadaire de 3 agents titulaires,
- Modification du temps de travail hebdomadaire à la hausse de 4 agents contractuels pour remplacer un départ en retraite et un congé maternité,
- Recrutement d'un IPE (agent de restauration) en renfort à la cantine de l'école primaire de Guilberville en remplacement d'un arrêt maladie de longue durée,
- Recrutement de 4 saisonniers en période estivale,
- Recrutement d'1 CDD 35h de juin à novembre 2023 en renfort aux espaces verts pour palier à un arrêt maladie sur une longue période,
- Recrutement d'un agent en CDD du 15 septembre au 10 décembre 2023 de 23h sur période scolaire cantine et entretien école maternelle de Guilberville en remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie.
- 1 soutien à l'insertion dans l'emploi avec le renouvellement d'un Contrat aidé à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée d'un an aux services techniques jusqu'au 30 octobre 2024.

▪ Traitement indiciaire, primes, heures supplémentaires et complémentaires, cotisations liées aux personnels (**Budget Général + Budget Danican**) :

	2022	2023
Rémunération principale titulaires	762 657	769 910
Primes (RIFSEEP + CIA)	68 871	80 237,45
Rémunérations non titulaires (CDD + Emplois d'insertion + Emploi avenir)	61 417	134 216
Heures suppl. et complémentaires	1 093 h	3 458 h
Cotisations liées aux personnels	445 622	502 309
Rémunérations Personnel Extérieur (IPE)	26 322	39 488
TOTAL RÉALISÉ	1 382 546	1 528 263

Les charges du personnel ont augmenté considérablement, un taux d'absentéisme en maladie ordinaire est le principal contributeur. Les arrêts de longue durée, plus nombreux, des recrutements au pied levé pour palier au bon fonctionnement des écoles de cantine scolaire, du service technique.

Quelques formations, Caces et autorisations de conduite proposées aux agents ont pu être réalisées.

Une consultation organisée auprès des agents de la Commune, a démontré l'intérêt porté par le personnel aux prestations que propose le Centre National d'Action Sociale pour lequel la Commune est adhérente et cotise.

- Les perspectives 2024

- Une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat sera mise en application avant juin 2024.
- Le poids de la revalorisation de 5 points d'indice majoré sera plus important qu'en 2023 puisque la mesure s'appliquera sur l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Mise en place des astreintes semaine pour le personnel des services techniques
- L'effectif des agents titulaires va subir une variation en nombre en raison d'une mutation et d'une démission, l'objectif étant de revoir le besoin et les compétences requises pour remplacer les départs ou modifier l'organisation interne de certains services.
- de diminuer les charges du personnel extérieur avec des modifications d'horaires ou de rythmes de travail pour poursuivre la maîtrise des dépenses d'heures supplémentaires.
- d'adapter régulièrement l'organisation des services pour une meilleure efficacité.
- de poursuivre le développement des compétences par le biais des formations proposées aux agents.
- de recruter des agents saisonniers selon les besoins des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les orientations 2024.

III - REVISION DES STATUTS Saint-Lô-Agglomération

M. le Maire présente les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe, la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire – commune de Bourgvallées. Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires. Il a été décidé de différer cette rétrocession afin que l'évolution statutaire nécessaire soit associée à d'autres.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués récemment par le conseil communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase de Condé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette évolution statutaire.

IV - LOTISSEMENT LES SILLONS - CESSION MANCHE HABITAT PARCELLE terrain CADASTRE 224 YS 151

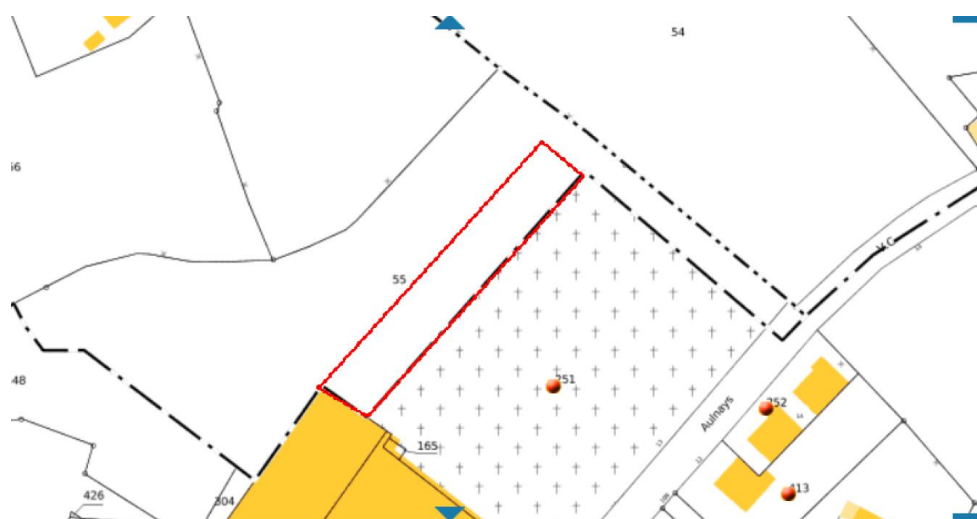
M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la réalisation du lotissement les Sillons, 6 logements sociaux vont être produits par Manche Habitat sur la parcelle 224 YS 151. Le bailleur social propose d'acquérir cette parcelle de 1 914 m² pour 45 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la vente de la parcelle 224 YS 151 pour un montant de 45 000 € HT.

V – CIMETIERE DE GUILBERVILLE : ACQUISITION POUR PARTIE PARCELLE 224 YT 55

M. Cozic fait part à l'assemblée qu'afin d'étendre de cimetière de la commune déléguée de Guilberville, il est proposé d'acheter une partie de parcelle 224 YT 55.

Le Conseil à l'unanimité décide d'acheter 1 142 m² (rectangle en rouge) sur la base de 2.5 € le m².



VI - REGULARISATION FONCIERE LIEE AU TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE ALBERT CAMUS

M. le Maire rappelle que par délibération, la commission permanente donne son accord sur le transfert de propriété du collège Albert Camus, au profit du Département de la Manche.

La partie située sur la commune de Saint-Amand-Villages (comprenant les logements de fonction et une partie des ateliers) et cadastrée section AC 67 a été transférée par Saint Lô Agglo au Département de la Manche suivant acte en la forme administrative en date du 20 novembre 2020, publié au service de la publicité foncière compétent le 25 novembre 2020 volume 2020P/n°3368.

Le transfert de propriété de la partie située sur la commune de Torigny-les-Villes est en cours. Il n'a pu être réalisé en même temps que la 1ère partie, dans la mesure où l'aménagement extérieur de ce collège a entièrement été repensé dans un souci de sécurisation des abords, notamment pour les transports scolaires.

Lors de l'intervention du géomètre le 12 septembre 2023, il apparait qu'une emprise de 8 m² intégrée au cheminement communal permettant la jonction du collège avec le centre aquatique a été aménagée sur la parcelle AC 67 située sur Saint-Amand-Villages.

Il convient de régulariser la situation foncière en transférant à la commune de Torigny-les-Villes cette emprise, à l'euro symbolique ; le Département dispensant la commune du paiement du montant du prix en raison de sa modicité.

Par ailleurs, il n'apparaît pas nécessaire de déclasser au préalable cette emprise dans la mesure où la cession est réalisée entre personnes publiques et que l'emprise concernée est destinée à l'exercice des compétences de la commune.

Il est rappelé que la délibération en date du 8 juillet 2019 prévoyait la désaffectation des emprises non comprises dans le collège et la saisie du préfet aux fins de prendre l'arrêté de désaffectation correspondant.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif et le Département prend en charge les frais engendrés par l'intervention préalable du géomètre.

COLLEGE ALBERT CAMUS - TORIGNY-LES-VILLES TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider ce transfert de propriété.

VII - PORTAGE FONCIER ANCIENNE CASSE DOUBLET - INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE POUR PROCEDER A CETTE ACQUISITION ET CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE

M. le Maire présente le dossier.

Par délibérations 2023/41, la commune de Torigny a sollicité l'EPF Normandie pour procéder à l'acquisition foncière des parcelles AC 1, 2, 4, 5, 361, 362, 451 et 491 pour une superficie de 18a 78ca.

Le mandataire judiciaire vient de recevoir une offre d'achat qui comporte les parcelles citées ci-dessus ainsi que la parcelle AM 22. L'EPF Normandie va préempter mais la préemption n'est pas divisible (l'article L. 213-2-1 du Code de l'urbanisme prévoit que l'autorité compétente ne doit pas permettre de porter atteinte à la consistance d'un bien totalement inclus dans une zone de préemption).

Il convient donc de modifier la convention initiale en intégrant la parcelle AM 22.



Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide l'avenant à la convention.

VIII - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

M. Furcy annonce que la vidéoprotection sera opérationnelle pour l'été. Le vendredi 2 février 2024 aura lieu l'accueil de 2 artistes dans le cadre du projet Bouillonnant Valthère pour la création d'une résidence d'artistes. A l'issue du Conseil, les 2 œuvres le Duc acquises récemment seront présentées.

Les vœux ont rassemblé 210 personnes précise M. le Maire. Mme Suzanne MADELAINE de Guilberville a été honorée en Mairie pour fêter ses 100 ans.

M. Gallier fait part de l'avancement positif des travaux du mur Grimaldi et de la signature d'une convention de partenariat avec la gendarmerie dans le cadre des Petites Villes de Demain.

M. Cozic fait le point sur les travaux : les travaux d'eau et d'assainissement route du Domaine commencent, la peinture de signalisation va être faite, la campagne d'enrobé va démarrer et les plantations autour des sanitaires place de l'Orangerie sont réalisés.

M. Meunier informe le Conseil que les travaux du tennis seront terminés en mars.

IX- INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO

M. le Maire informe les élus :

- que les factures des ordures ménagères vont arriver,
- Saint-Agglomération aide l'achat de composteur (20 € maxi),
- un programme Agglomération pour le DDAY et les jeux olympiques va paraître.
-
- en partenariat avec Saint-Lô Agglomération 30 arbres seront replantés sur la commune de Torigny.

La séance est levée à 22 h 15.